

**Examens professionnalisés<sup>3</sup>**PRINCIPAUX 2EME CLASSE

Nombre de postes : 153.

L'ensemble de ces postes est réparti conformément au tableau ci-après :

Administration centrale	2
Besançon	7
Clermont-Ferrand	15
Créteil	8
Grenoble	5
Martinique	4
Montpellier	16
Nancy-Metz	15
Nantes	14
Nice	5
Paris	3
Reims	2
Rennes	31
Rouen	14
Strasbourg	3
Versailles	9
Total	153

<sup>3</sup> Arrêté du 21 mars 2018

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036745827&dateTexte=&categorieLien=id>

## RECRUTEMENTS SANS CONCOURS<sup>4</sup>

Nombre et la répartition des postes offerts aux recrutements sans concours d'adjoints administratifs : **105**

+ 14 postes pour les bénéficiaires des pensions militaires et victime de guerre

+24 postes par voie contractuelle pour les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 % et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire ; Les titulaires d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain ; Les bénéficiaires mentionnés à l'article [L. 241-2](#) du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre ; les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ; les titulaires de la carte " mobilité inclusion " portant la mention " invalidité " définie à [l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles](#) ; les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

ACADÉMIE OU VICE-RECTORAT	RECRUTEMENTS SANS CONCOURS	ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE	TRAVAILLEURS HANDICAPÉS
Administration centrale	-	1	-
Amiens	8	1	1
Besançon	1	-	-
Bordeaux	-	-	1
Caen	17	1	2
Dijon	10	1	-
Grenoble	17	3	2
Guadeloupe	3	-	-
Guyane	4	-	-
Limoges	14	2	3

4

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036745845&dateTexte=&categorieLien=id>

Lyon	-	2	6
Martinique	7	-	1
Montpellier	-	-	1
Paris	-	-	3
Poitiers	6	1	1
Reims	8	-	-
Toulouse	8	2	3
Mayotte	2	-	-
Totaux	105	14	24

## RECRUTEMENTS SANS CONCOURS RESERVES<sup>5</sup>

Le nombre et la répartition des postes offerts 167

Académies	Nombre
Aix-Marseille	20
Amiens	17
Bordeaux	12
Caen	17
Dijon	8
Grenoble	4
Guadeloupe	4
Guyane	5
Lille	5
Limoges	2

<sup>5</sup> Arrêté du 21 mars 2018 fixant, au titre de l'année 2018, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036745849&dateTexte=&categorieLien=id>

Lyon	23
Montpellier	1
Orléans-Tours	10
Poitiers	12
Reims	4
La Réunion	14
Rouen	1
Toulouse	8
Total	167

**PACTE<sup>6</sup>** (par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat)

Nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements : 82  
Répartition par académie :

Aix-Marseille	3
Amiens	4
Bordeaux	2
Caen	1
Corse	1
Créteil	5
Dijon	3
Grenoble	9
Guadeloupe	1
Lille	2

<sup>6</sup> Arrêté du 21 mars 2018

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036745853&dateTexte=&categorieLien=id>



Limoges	3
Lyon	5
Martinique	1
Nancy-Metz	5
Nantes	3
Nice	1
Orléans-Tours	3
Paris	5
Poitiers	2
Reims	1
Rennes	3
La Réunion	1
Strasbourg	4
Toulouse	4
Versailles	10
Total	82